

Hélène PREVOT*
(France)

DU MYTHE DE LA COMMUNICATION – UN ENJEU SYMBOLIQUE AU CANADA

Résumé: L'auteur propose une lecture cassiréenne d'un cas : l'élaboration d'un discours politique des info-routes canadiennes. Elle retrace l'histoire mythique d'une identification du Canada à « ses » techniques de communication, à partir d'une conscience politique religieuse et de ses conflits internes. Un retournement symbolique s'observe néanmoins autour de la notion de survie, qui se substitue à celle du progrès avec les info-routes, et opère le passage d'un ordre politique à un ordre écologique du monde.

Mots-clés : information, communication, enjeu symbolique, chose publique.

Abstract: *The Myth of Communication, a Symbolic Issue in Canada.* The author proposes a Cassirean interpretation of a case study: the elaboration of a political discourse on Canadian info-highways. She retraces the mythical history of the identification of Canada with « its » communication technologies, through a religious political consciousness and its internal conflicts. A symbolic reversal can be observed with the notion of survival, which has substituted for the notion of progress through info-highways, and operated a shift from a political to an ecological world order.

Key words: information, communication, symbolic stake, public issue.

« La communication » apparaît comme un enjeu politique majeur dans l'ensemble des pays occidentaux ou non-occidentaux. Plongeant déjà ses racines dans « le cabinet noir » du pouvoir monarchique épluchant le courrier postal, le contrôle de la production et de la circulation des informations est devenu un instrument symbolique et matériel du pouvoir. Les exemples ne manquent pas. La censure est draconienne (bien que plus ou moins efficace) dans les régimes autoritaires. Là où surgissent des « putchistes », le contrôle des chaînes de télévision est un objectif immédiat. Dans le contexte du « terrorisme mondial », les démocraties libérales elles-mêmes tentent d'encadrer la production de nouvelles, et envisagent par ailleurs de capter de vastes ensembles d'informations sur les individus. En même temps, la production de l'information s'est vue investie d'une fonction économique et, depuis le débat sur le Nouvel ordre de l'information (NOMIC) à New Delhi en 1976, d'espoirs de développement mondial.

* Centre d'étude des techniques, des connaissances et des pratiques (CETCOPRA), Université Paris I (Panthéon – Sorbonne), lnprevot@wanadoo.fr

Au sens large du transport de marchandises, d'hommes et d'informations, la communication a été au cœur même de la fondation de l'Etat canadien. Une « tradition politique » de la communication s'est manifestée constamment, de l'aménagement du Saint Laurent aux inforoutes, en passant par le chemin de fer et la radio-diffusion. Cette tradition historique est symboliquement forte mais elle fut d'abord pragmatique. Elle s'établit sur un consensus techno-économique entre les provinces et entre ces dernières et la Grande-Bretagne. Lors de l'adoption de l'AANB (Acte de l'Amérique du Nord Britannique) en 1867, la question de la communication ne fut pas explicitement inscrite dans le partage officiel des compétences. Mais si la dimension matérielle de la communication incombait de fait au gouvernement fédéral, la dimension idéale devait revenir aux gouvernements provinciaux. Encore actuelle, cette distinction connut une première limite avec la question de la gestion des ondes (matérielles ou idéelles ?) et se heurte aujourd'hui à la définition d'un « bit » : est-ce une entité physique ou informationnelle ?

Nous montrerons ici comment la communication est au fondement d'un mythe moderne au sens où Cassirer le pensait déjà comme « réglé et organisé ; ajusté aux besoins politiques et utilisé à des fins politiques concrètes »¹. Cassirer évoquait alors « *une nouvelle technique du mythe* » à laquelle il attribuait la victoire finale du parti national-socialiste en Allemagne. Mais nous montrerons aussi comment la communication est au cœur d'une religion, au sens où elle définit un ordre symbolique et un sens spécifique à l'objet technique. Le vivre ensemble national y est historiquement lié au développement technologique.

Dans un premier temps, l'analyse des figures imaginaires de la communication, technique et politique permettra de déplacer les oppositions idéologiques (entre fédéral et provincial, entre politique et administration) pour concevoir un conflit plus fondamental entre un mythe de la communication et une conscience religieuse de la communication. Parce que, « malgré le mélange inextricable de leurs contenus, la forme du mythe et celle de la religion ne sont pas identiques. La nature spécifique de la forme religieuse se manifeste dans l'attitude nouvelle qu'adopte la conscience face à l'image du mythe » (Cassirer, 1972 : 279). L'image est questionnée par la pensée religieuse, tandis qu'elle est la réalité du mythe. Nous interrogerons donc cette image du mythe dans les discours politiques canadiens sur les techniques de communication (I) à partir de l'hypothèse que « la conscience religieuse reste caractérisée par le fait qu'elle ne peut jamais apaiser le conflit qui oppose le contenu de pure signification qu'elle appréhende en elle-même et l'expression métaphorique de ce contenu » (Cassirer, 1972 : 294). Si dans

¹ Selon la traduction de Pierre Quillet proposée dans la Préface de *La philosophie des Lumières* de « Judaïsme and the Modern Political Myths », *Contemporary Jewish Record*, vol. VII, 1944, pp. 115-126.

le mythe, « *la relation déterminée entre deux termes se métamorphose en rapport d'identité* » (Cassirer, 1972 : 54), force sera de constater que l'identification du Canada à son système de communication, l'héritage du mythe, s'avère encombrant lorsqu'il s'agit de s'approprier symboliquement les inforoutes canadiennes (I.2).

Dans un deuxième temps, le mythe de la communication sera interrogé en ce qu'il propose une identification du collectif (en général ou universel ?) à la technologie informatique (univoque ?). L'étude de ce qui intégrera le discours politique canadien sous la forme de « la rationalisation du gouvernement » (II), ne vise pas à « dépouiller la religion de ses éléments mythiques au risque d'en faire une abstraction vide » (Quillet, 2001 : 22) ; mais bien à montrer comment de ces éléments technologiques, d'ordre pratique comme l'est le mythe, le discours politique « garde les significations et rejette l'existence », pour paraphraser Pierre Quillet (2001: 22). La rationalisation du gouvernement participe d'une pensée mythique au sens où l'on peut « précisément désigner comme caractéristique de la pensée mythique l'absence chez elle de la catégorie de l'idéal, et par conséquent, le fait que, là où elle rencontre quelque chose de purement signifiant, elle doit le métamorphoser en quelque chose de matériel, qui participe de l'être » (Cassirer, 1972 : 60). L'information participe en premier lieu de cette métamorphose. Et en cela, le mythe de la communication-monde n'est pas proprement canadien.

La figure symbolique de la « survie » (concept et figure imaginaire) apparaît néanmoins plus centrale pour saisir le retournement du mythe entre un ordre du politique et un ordre écologique ; et ce, d'abord parce qu'elle définit un rapport particulier à l'espace et au temps (II.1). Finalement, cette communication monde pourrait aussi bien déterminer un ordre de langage ou de la connaissance ; qu'elle peut incarner le mythe dans le conflit politique. C'est ce que recouvre l'indétermination de l'énoncé « imaginaire techno-scientifique » (II.2). Force est de constater pour l'instant, qu'appropriée dans des formes politiques, celle-ci s'apparente davantage à une pensée mythique. En d'autres termes, que nous soyons aujourd'hui face à un mythe moderne asservi à des visées politiques, ne doit pas exclure *de facto* que la communication puisse être signifiante.

1. Une tradition politique de la communication

Historiquement, la relation entre politique et communication au Canada s'est tissée essentiellement entre deux pôles : celui de la distinction de l'Etat canadien d'avec la Couronne britannique, puis d'avec le « voisin du sud » (les Etats-Unis), et celui de l'unification à l'intérieur de l'espace national. En effet, la gestion problématique des voies de navigation (principalement l'aménagement du St Laurent) pesa lourd dans la décision britannique de déléguer une part de sa

responsabilité sur place. Le développement du chemin de fer « d'un océan à l'autre » (expression cruciale de la devise du Canada) fut déterminant dans l'adhésion finale de la Colombie Britannique à la nouvelle confédération. Pour le gouvernement qui se mettait en place, il s'agissait non seulement de convaincre la Couronne, mais encore, de présenter des éléments concrets intéressant les grands centres urbains des différentes provinces au projet national. Synonyme de développement économique, la prise en charge des infrastructures de communication se vit alors attribuer une place centrale dans la participation des « citoyens » (contribuables - usagers) à la fédération canadienne.

Cependant, le poids des intérêts économiques dans la fédération des provinces canadiennes était – et demeure – à la fois une force et une faiblesse. Car, si le gouvernement fédéral a tiré sa légitimité de cette première reconnaissance d'une interdépendance fonctionnelle des économies locales, l'unité canadienne, elle, y a difficilement trouvé une fondation proprement politique. L'étendue « d'un océan à l'autre », reposant sur le développement des voies et technologies de communication ne représente pas en soi un idéal consistant de société ; par contre, elle définit le mythe fondateur de l'Etat canadien et de son gouvernement : « Comme le Canada lui-même, notre système de radio-diffusion n'est pas un accident du marché ; c'est un acte de volonté » rappelait en 1995 un rapport du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (CRTC, 1995: 226). Or cette identification du pays au système de communication, sans médiation (culturelle, économique ou autre), est lourde d'ambiguïtés. De même la référence critique à un « accident du marché » est troublante, surtout d'un point de vue européen : ne définirait-on pas plutôt la confédération comme acte de volonté en opposition à un « accident de l'histoire » ?

Ce système de radiodiffusion, tout « acte de volonté » fut-il, rejoua les tensions du mythe fondateur. Comme auparavant la construction du système national de chemin de fer, le système de radiodiffusion (1932 ; 1936) se justifiait d'abord par référence à la concurrence américaine, supposée menacer l'identité canadienne. Il avait ainsi, en sus de l'infrastructure, à charge le maintien et le renforcement de *l'identité nationale* par l'entremise de la production et la diffusion de thématiques proprement canadiennes. Les *contenus canadiens* sont par essence culturels, or la « culture » est du ressort des compétences provinciales. De sorte que, jusqu'en 1969, le protectionnisme canadien, sensé protéger l'identité canadienne vis-à-vis des diffusions américaines, fut contesté d'abord par les provinces elles-mêmes. En 1968, la création du CRTC (Conseil de la radio- télé-diffusion canadien) permit de mieux distinguer la production de contenus (le sens) de la réglementation des ondes (la réalité) et d'apaiser les contestations provinciales. Pourtant, le Conseil de Radiodiffusion, qui prit en charge la réglementation, n'entraîna pas la disparition d'une production de contenus culturels

canadiens. Bien au contraire, transférées du ministère fédéral du Transport vers un tout nouveau ministère des Communications, la Société Radio-Canada et le CRTC renforcèrent la légitimité du gouvernement fédéral à intervenir dans le champs de la culture. La confusion des normes et des contenus semble ainsi avoir été nécessaire à l'ingérence fédérale dans des champs de compétence provinciale. En revanche, la dissociation des normes et des contenus fut ensuite nécessaire à la stabilisation du système de radiodiffusion canadien, lorsque le principe d'une « politique culturelle » fédérale fut définitivement acquis.

L'élaboration d'une politique canadienne des inforoutes (1995-1998) a connu un mouvement similaire de déplacement entre les ministères. D'abord affaire de l'Industrie, cette politique s'élabora plus officiellement dans le cadre du ministère du Patrimoine canadien (culture et communication) avant de s'inscrire jusqu'à aujourd'hui dans les attributions d'un *nouveau* ministère des Travaux publics et services gouvernementaux (TPSG). La politique des inforoutes s'ancre ainsi dans la tradition canadienne des communications : lutter contre la concurrence américaine, préserver son identité canadienne, renforcer les liens internes (économiques, culturels, politiques) et garantir son unité, cette dernière représentant le point le plus sensible de la politique canadienne.

1.1 De l'unité contestée

Les « échanges » entre le ministère de la Culture québécois et son homologue canadien, de 8 ans son cadet, donne une idée des oppositions qui structurent le débat politique en matière de technologies de communication. Ainsi, alors que le gouvernement canadien promeut en 1971 « *Un univers sans distance* », le gouvernement du Québec réplique en 1973 : « *Le Québec maître d'œuvre de la politique des communications sur son territoire* ». Bien que les deux rapports s'entendent pour constater une convergence technologique, les postures politiques s'opposent. On se place au Canada sous le signe de l'abolition de la distance, tandis qu'au Québec le particularisme culturel est invoqué pour justifier la compétence provinciale à légiférer dans le domaine des communications. Dialogue de sourd s'il en fût, mais ancré dans les traditions politiques respectives. L'espace n'est pas problématique au Québec : il est considéré domestiqué, colonisé, cultivé et habité². « *Son territoire* » va ainsi de soi. Il s'agit bien sûr d'une représentation imaginaire, qui ne couvre certes pas une superficie trois fois plus grande que la France et

² Frédérique Lasserre note à ce propos la différence entre les images canadienne et québécoise du territoire. Alors que les représentations picturales du territoire au Québec figurent un espace domestiqué (le champ, la maison, le village etc.) les représentations canadiennes privilégient les « grands espaces » et la « nature sauvage ». Si la lecture de Lasserre porte plus spécifiquement sur l'histoire de la peinture, nous avons par ailleurs remarqué sa pertinence sur un petit corpus de photographies publicitaires touristiques diffusées en France.

sept fois plus que la Roumanie. Il n'en demeure pas moins qu'elle est signifiante dans les projets politiques. En revanche, si le territoire est conquis au Québec, l'autonomie ne l'est pas.

Or, dans ces années 1960-1970, l'autonomie s'inscrit au premier plan des figures de l'imaginaire politique québécois. Si elle s'exprime d'abord sous la forme d'une autonomie énergétique (investissement public dans l'hydro-électricité) elle prendra rapidement une forme politique avec la constitution du Parti Québécois (PQ) qui revendique l'indépendance de la province. En 1995, la légitimité culturelle de cette revendication demeure, mais le rapport entre autonomies économique et politique s'est renversé. Ainsi, lors de la remise du rapport du Conseil consultatif sur les inforoutes, le Ministre de la Culture et des communications fait une allocution particulièrement diffusée du fait, notamment que ce dernier n'est autre que Jacques Parizeau, chef du Parti Québécois récemment élu. Ayant souligné la nécessité de « se brancher (...) pour préserver une identité distincte », le futur Premier ministre du Québec opéra ensuite un tournant argumentatif : « On ne peut plus parler de langue, sans parler d'industrie de la langue » (Parizeau, 1995) déclara-t-il. Et d'ajouter que la plus importante partie des investissements gouvernementaux viendrait soutenir ces industries de la langue française dans un secteur technologique où le « Québec doit profiter de son avance » (Parizeau, 1995). Le marché francophone des industries de la langue devenait ainsi, au détour d'un discours, terrain d'exercice d'une politique économique de l'identité distincte.

Différents analystes de la question politique au Québec montraient alors la nécessité pour le PQ d'asseoir une politique économique forte pour faire avancer le projet souverainiste. Dans ce contexte, l'allocution de Parizeau était caractéristique des politiques « culturelles » québécoises dont les objectifs étaient de légitimer le gouvernement provincial, tout en raisonnant pratiquement en termes économiques, par lesquels il rejoint de fait le mode de légitimation canadienne de ces politiques. Cette orientation québécoise paradoxale en matière de communication ne peut se saisir sans son inscription dans, à travers ou contre la politique canadienne : il s'agit d'un effet du jeu politique entre les deux paliers de gouvernement, qui reflète, plus profondément l'ambiguïté canadienne entre objectifs culturels et économie de la culture. Au travers de leurs revendications d'indépendance, les politiques de communication québécoises seraient-elles au fond *typiquement canadiennes* ?

En incarnant les tensions entre objectifs culturels et économie de la culture dans des figures distinctes et opposées, elles contribuent en fait à *les résoudre* (Prévôt, 2004). En 1973, c'était la figure du partage : la politique québécoise prenait en charge les objectifs culturels, laissant au fédéral la question économique. En 1995, c'est le choix d'une « économie de la culture » inscrite dans une visée souverainiste qui la lie, bien plus qu'elle ne l'oppose, au Canada.

1.2 Vers une communication consensuelle, un horizon unique ?

Document administratif ou politique, le « rapport » définit le réel au sens où il inscrit, dans un ordre symbolique qui lui préexiste, une réalité perçue ou pensée comme significative par des sujets (individuels ou collectifs). En même temps que s'opère cette inscription d'une nouvelle réalité, le rapport transforme le réel et l'ordre symbolique qui lui préexistent. Le rapport administratif institue le changement en même temps qu'il pose l'horizon du projet politique. En France, ce fut par exemple le cas du rapport Nora-Minc sur *L'informatisation de la société* en 1978, dont le développement du Télétel a été la « réalisation » la plus tangible, qui ouvrait les portes d'un avenir télématique dans le cadre d'une tradition centralisatrice française.

Le rapport « politique » se distingue du rapport administratif en ce qu'il élargit le nombre des sujets appelés à se prononcer sur ladite réalité signifiante. Ainsi des consultations organisées par les Conseils consultatifs sur les inforoutes furent constitués au Québec, comme au Canada, d'une pluralité d'acteurs destinés à « représenter » les intérêts divergents. Il s'agissait de personnages publics (médiatisés) et/ou de personnes « figurant » les positions des entreprises (privée, publique ou bénévole). Il existe une dérive inhérente à la structure même de ces consultations populaires : bien que mettant en scène un panel assez large d'activités, consultés comme consultants ne s'inscrivent et ne se légitiment que de leur expertise du milieu. Chaque Conseil consultatif sur les inforoutes était ainsi principalement composé d'experts en communication : communication interne ou publique, dans une grande entreprise ou en conseil, dans le gouvernement ou dans les groupes de pression. Or, si elle est une condition du dialogue (en permettant de partager un univers de références commun), la commune « fonction sociale » des membres du Conseil consultatif biaise sa représentativité.

Est-ce à cette dérive technocratique de la consultation populaire que l'on doit le dépassement progressif des tensions traditionnelles entre culture et économie, politique et norme administrative ? En tout cas, les rapports des deux Conseils consultatifs sur les inforoutes dans les années 1995-1996 manifestent bien un mouvement vers le consensus entre le Québec et le Canada d'une part et entre l'administration et le politique de l'autre. En effet, les conclusions des deux Conseils rejoignent les recommandations du CRTC, l'instance administrative de régulation : le gouvernement doit assurer *un rôle de chef de file* du changement ; *le partenariat privé-public* est au cœur de ces changements qui reposent sur *l'égalité d'accès, la formation et la recherche et développement*. L'unanimité autour du projet des inforoutes devient dès lors incontestable et incontestée au Canada. Elle produit une forme historique nouvelle de gestion politique des communications, qui permet à la fois de prolonger sans les renier les orientations précédentes, et de les dépasser dans un tout autre cadre.

D'une part, son mode d'organisation s'inspire de l'impératif économique ayant guidé la construction du chemin de fer (première forme historique) et, de la résistance culturelle aux Etats-Unis, qui avait présidé à la création du système de radio-diffusion canadien (deuxième forme). La légitimité alléguée par le gouvernement fédéral pour s'investir dans le développement des inforoutes canadiennes s'inscrit encore dans cette filiation politique : pour préserver son identité, pour renforcer son unité. En revanche, l'horizon du projet se trouve décalé des ambitions du chemin de fer et du système de radio-diffusion canadiens sur trois points : l'espace de référence, la temporalité du projet, et le rapport à l'autre défini dans le projet. L'espace de référence n'est plus national, mais mondial. La temporalité du projet n'est plus précisément le progrès, mais la survie. Le rapport à l'Autre est moins concret (la Grande Bretagne, le « *Rest of Canada* » et/ou les Etats-Unis) et vise « des » autres dans la compétition internationale. Enfin, la forme consensuelle du projet des inforoutes (entre différents ministères, entre l'administration et le politique et finalement entre provinces et fédéral) se distingue de la rencontre pragmatique des intérêts qui avait présidé au chemin de fer, et du repli identitaire ayant marqué le système de radio-diffusion canadien. Si le jeu des oppositions persiste entre le Québec et le Canada, le transfert du dossier des inforoutes québécoise du ministère de la Culture au Secrétariat d'Etat aux Affaires gouvernementales témoigne du fait que, comme au Canada, les inforoutes vont de plus en plus être une question de *rationalisation et de gouvernance*.

2. Rationalisation du gouvernement : la chose publique

En pratique, le projet de rationalisation du gouvernement québécois ne se distingue pas de la politique canadienne, tout comme ses outils se distinguent peu des outils nord-américains dans leur ensemble. A titre d'exemple : le 3 juin 1993, la *Coalition Informatique, Santé et Liberté* (formée de syndicats, d'universitaires et de groupes d'aide aux malades mentaux) dénonçait en conférence de presse un nouveau règlement du ministère de la Santé dans lequel chaque patient admis pour recevoir des soins dans un hôpital devait remettre une liste de 75 renseignements personnels. Or, il apparaissait le lendemain même dans la presse, que ce règlement venait *a posteriori* entériner une pratique ayant cours depuis 1976, et s'intégrait dans un système de traitement de l'information des systèmes hospitaliers (Med-Echos) importé des Etats-Unis.

Le système (technique) en question vise à évaluer la rentabilité des hôpitaux américains à partir d'un coût par pathologie. Ce *coût normal* permet aux ministères de la santé d'établir une base pour les remboursements et les subventions : il favorise une meilleure gestion de la chose publique, dans un domaine qui représente un très gros poste budgétaire en croissance (population

vieillissante notamment). Parce que Med-Echos « n'était qu'un outil », il n'avait jamais été discuté sur la place publique. Jusqu'en 1993, Med-Echos servait à assurer les *rétroactions* entre système de santé et états de santé de la population canadienne. Il n'était pas envisagé dans le cadre d'une restriction budgétaire. Mais en 1993, les groupes de pression suspectent, à juste titre, l'intention des ministères de la Santé de suivre l'exemple américain. Ce que le Nouveau Brunswick se propose de faire quelque mois plus tard et que le Québec et l'ensemble du Canada opéreront ensuite sous les termes de « virage ambulatoire » ou de « réforme du système de santé » à la fin des années 1990, début 2000. Sur le plan strictement opératoire donc, la révolution informatique de la chose publique a déjà eu lieu lorsque les deux gouvernements lancent le projet des inforoutes (1994-1996) : l'ordre du monde technocratique qu'elle définit est en place. Dans les faits, la transparence du système de traitement des informations remplace progressivement l'idéal de transparence du système politique, en même temps que la privatisation porte sur le renseignement et non plus sur la *vie* du citoyen. La norme de fonctionnement et la procédure remplacent progressivement le droit formaliste ou substantiel (De Munck, 2001) et l'instance de légitimité se déplace du gouvernement élu vers l'OCDE, de l'Etat nation vers le monde.

En 1998, les ministères des Travaux publics et services gouvernementaux (TPSG) au Canada et de l'Administration et de la fonction publique (dépendant du Conseil du Trésor) au Québec auront à charge le grand projet des inforoutes qui s'oriente désormais vers une *rationalisation du gouvernement*, terme placé en exergue du rapport Guédon au gouvernement québécois. Selon les prescriptions des Conseils unanimes, le gouvernement vise à devenir un *chef de file* du développement technologique, et le *partenariat privé-public* est au cœur des réformes et des processus d'adaptation. Le *principe d'égalité d'accès* assure la création de marchés potentiels et le déplacement du vivre ensemble dans l'espace virtuel. *Le devoir de formation, de recherche et développement* pour les deux gouvernements institue finalement « l'organisation apprenante » dans la société du savoir, de l'intelligence distribuée (Lévy, Authier, 1992), sous la forme des *collectivités ingénieuses*, actuellement fleuron des inforoutes canadiennes. La révolution informatique allait transformer la sphère politique. Or, l'opposition politique apparente entre les deux paliers de gouvernement masque bien plus qu'elle ne la révèle cette vague réformatrice de fond visant à optimiser les possibles ouverts par la révolution informatique. Dans la mesure où un consensus semble acquis autour de ces transformations, que recèle alors le maintien de ce jeu politique des oppositions ?

Le projet politique des inforoutes serait au fond apparu *a posteriori* pour légitimer un mouvement général. Il s'inscrivait dans l'horizon déjà tracé d'une société-monde en proposant d'ouvrir des « fenêtres » et « des nouveaux marchés » à tous les québécois-canadiens. Mais plus profondément, ce nouveau projet politique

viendrait instituer un grand récit de l'évolution, en garantissant l'accessibilité de la technique comme un *service essentiel*. Et ce, en contrepoint de restrictions faites à la vie privée, devenue le seul lieu du débat politique. Et, il s'agit là peut-être du point essentiel, à savoir celui qui permet de saisir la persistance des oppositions fictives malgré le consensus de fond et, en même temps, l'absence de débat et la faiblesse de la critique alors que la transformation radicale du vivre ensemble semblait annoncée.

2.1. Dissolution du politique dans un ordre écologique

La survie est sans doute la figure imaginaire centrale de ce nouveau récit. Elle est un terme qui hante les rapports administratifs, politiques et les articles de presse à propos de la communication et des inforoutes. La survie peut se dire comme telle, ou référer à l'inexorabilité du progrès, mais elle n'est pas réductible à ce dernier. Elle renvoie plutôt au contraire à un ordre nécessaire du monde nouveau, de nature écologique.

Dans les textes analysés, la survie peut concerner le système technique, l'innovation, le pays, l'économie, le monde lui-même (la cellule ou l'écosystème etc.). C'est celle d'un produit dans un marché, d'un pays dans le monde (économique), de l'humanité face à l'évolution (technologique), de l'esprit critique dans le monde de la communication ... Dans un célèbre ouvrage présentant la cybernétique, Norbert Wiener (Wiener, 1948) proposa pour la première fois d'utiliser le terme de « vie » pour tout système ouvert (en équilibre instable). Dès lors, la survie se saisit comme temporalité de l'évolution d'un système résistant à la « mort » inscrite dans la thermodynamique : le désordre, le chaos, l'entropie croissante³. Par rapport à la notion de progrès, celle de survie d'un système renverse la perspective puisque l'ordre est toujours moins probable que le désordre. Mais le traitement de l'information comme rétablissement de l'ordre grâce à l'exploitation du désordre (du bruit) permet l'espoir et lie cet espoir à la capacité d'auto-organisation de tout système complexe. Il assure la médiation d'une représentation du système social à même de fonder l'autonomie. Les technologies de l'information et de la communication sont projetées, comme moyens mêmes de l'espérance politique, au premier plan de l'organisation du « vivre ensemble ». Il devient possible et moralement nécessaire de considérer l'Homme comme un système de traitement de l'information (biologique, sociale et spirituelle). Non seulement l'Homme, mais la nation, et nombre de réalités politiques, économiques,

³ Sur la rupture cybernétique, Jean-Pierre Dupuy et Céline Lafontaine donnent des lectures plus complémentaires que contradictoires. Voir : Dumouchel, P et J.-P. Dupuy, *L'auto-organisation, de la physique au politique*, Colloque de Cerisy, Seuil, 1983 ; J.-P. Dupuy, *Ordre et désordre, Enquête sur un nouveau paradigme*, Seuil, 1982 ; et C. Lafontaine, *L'empire cybernétique*, Seuil, 2004 ou encore Ph. Breton, *L'utopie de la communication*, La Découverte, 1995.

culturelles etc. vont pouvoir se poser sur le même plan que la machine : celui du traitement de l'information, du savoir, de la connaissance, bref de la communication transcendant les niveaux logiques et les espaces de références conflictuels.

Le poids argumentaire considérable de la notion de survie est à la fois symbolique et politique. Sur le plan politique, il légitime le gouvernement et la sphère publique comme système d'information et de communication (diffusion, traitement, gestion etc.). Il légitime du coup toute ingérence, au sens où Michel De Certeau (1974 : 190) jugeait déjà le « pouvoir invisible de toute politique culturelle ». Sur le plan symbolique, la survie dépasse la distinction entre progrès social et progrès technologique. Ainsi parachevé, celui-ci ne connaît plus de frein. Curieusement, l'envers de la survie, (mort ou disparition ?) n'est jamais évoqué, silence qui rend plus inquiétantes encore les conséquences du non respect de l'impératif assurant la survie, et attribue à celui-ci une force symbolique décuplée.

Le renversement du progrès en survie signe l'inscription d'un nouvel ordre du monde et des choses. L'effort du discours public canadien sur les inforoutes porte principalement sur l'institution de cette nouvelle réalité. Dans un premier temps, il s'agit de relier un ensemble de signes de la transformation du monde, puis d'inscrire le corps politique dans cet ensemble, au cœur de ce nouvel ordre. La première phase (1994-1996) a été pour le moins laborieuse. Tantôt le discours s'absorbe dans la démonstration d'un impératif technologique imposé par les transformations de l'environnement⁴. Tantôt, il vise à asseoir l'intérêt de tous les Canadiens/ Québécois à « diriger » cette évolution⁵. Mais l'évolution ne se dirige pas, pas plus qu'elle ne se maîtrise. Les *modifications réglementaires*⁶ (imposées par l'évolution technologique) ne semblent pas toujours aller dans le sens des « retombées économiques » ou des « espoirs socio-politiques », envisagés tout deux dans le cadre national du projet. Destiné à encourager l'implantation d'entreprises étrangères, le développement des technologies de la communication au Canada permet aussi la délocalisation. La relation directe gouverné-gouvernant attendue du projet suppose un gouvernant national responsable du gouvernement. Or la politique nationale s'inscrit de plus en plus dans une économie et une

⁴ Ainsi, la *rationalisation du gouvernement*, concept central de l'étude de Jean-Claude Guédon (Rapport au Gouvernement québécois sur le développement des inforoutes) résulte directement de « la Révolution informatique telle qu'elle définit, depuis les années 1970, l'intégration croissante des systèmes de gestion, de production, de diffusion de l'information » (chapitre premier), c'est-à-dire de la logique même du système technicien.

⁵ Le discours de Parizeau à l'Assemblée nationale « *On est sept millions faut se brancher* » rappelle à ce titre le grand projet hydro-électrique ayant marqué la première vague autonomiste au Québec.

⁶ Nous reprenons ici les termes des invariants recensés par Thierry Vedel au cœur de l'homogénéisation des discours transnationaux à travers les appropriations « culturelles » nationales (au sens d'une culture politique « locale »).

gouvernance mondiales, conditions de sa survie et effet des technologies de la communication.

Le passage d'un ordre politique de l'autonomie à un ordre écologique de l'adaptation ne va donc pas de soi, *a fortiori* dans le cadre d'un discours public (national). La survie de l'homme comme du corps politique, ne sont plus assurées dans l'ordre écologique. L'évolution informatique comporte même en réalité une « menace » pour le Canada, pour le Québec, et pour leurs citoyens. Le rapport à la technique se révèle ambigu. Les modifications de l'environnement de l'homme se comprennent comme émergence et extension du technocosme, comme système d'interdépendances fonctionnelles et univers symbolique (le monde des médias). Mais, en même temps, la technique est le meilleur allié de l'homme pour survivre à cette transformation. Tantôt l'homme est du côté de la nature, contre une technique invasive (dénaturante) ; tantôt il est du côté de la technique dans un environnement hostile.

Dans tous les cas, la technique (informatique) n'est plus seulement une médiation entre l'homme et la nature. La survie de l'humanité peut ainsi emprunter deux voies. Il s'agit soit d'enculturer la technique, c'est-à-dire de civiliser le technocosme sur le modèle des grandes conquêtes modernes. Le technocosme se représente alors comme un *espace* virtuel. Ou encore il s'agit de s'adapter aux transformations imposées par la techno-évolution, de s'informatiser. La dimension *temporelle* est alors privilégiée comme facteur de survie, car les plus rapides sauront seuls assurer leur « survie ».

2.2. Imaginaire techno-scientifique⁷ et mondialisation

Formulé ainsi « enculturation de la technique ou course au développement », le débat fait difficilement sens. Il s'agit de renvoyer dos à dos l'espace et le temps dont l'ensemble de nos conceptions cartésiennes ont fait des référents universels. Les oppositions politiques s'absorberont pourtant dans la résolution de cette injonction paradoxale jusqu'à ce que la mondialisation, à la fois espace et temps de *l'évolution*, apparaisse aux yeux de tous et de chacun comme le niveau logique de dépassement du paradoxe. Aux oppositions provinciale/ fédéral, administratif/ politique succèdent des tensions local/ mondial ; politique/ technocratie. Pas plus que les précédentes, les nouvelles ne rendent compte d'un réel débat. Comme les précédentes, elles canalisent les conflits en opérant dans un travail croisé entre objectifs culturels et économie de la culture. Le déplacement n'est cependant pas sans conséquence.

⁷ Par imaginaire techno-scientifique nous entendons une forme politique dérivée de la rupture avec l'idéal scientifique moderne inaugurée par les techno-sciences contemporaines telles qu'analysées par Habermas, relu par Olivier Clain ici.

Au cours des dix années étudiées le discours politique va accentuer le processus d'adaptation et atténuer la force argumentative de la révolution technologique. Le projet sera de plus en plus tourné vers le monde ; et la technique de plus en plus proposée en partage aux « citoyens », consommateurs, entrepreneurs, minorités diverses (ethnique, sexuelle, handicapée, etc.). L'impératif « politique » de survie se révèle impératif technologique dans l'économie-monde de la communication, ou vise et versa. La mondialisation impose la concurrence, la convergence, la concentration et le gouvernement rééquilibre ses effets au profit des usagers de la technique. Sous couvert de principes démocratiques, comme l'égalité ou la liberté des individus, le gouvernement s'empare de la figure planétaire pour renforcer l'unité du territoire au Canada ; pour s'approprier un espace propre, le marché francophone au Québec.

La technique est finalement surinvestie des manques politiques (inscrits dans des traditions locales) parce qu'elle n'est déjà plus ni l'objet du discours, ni la médiation du système. La chose était en germe dès la mise en place du chemin de fer d'un océan à l'autre. Les limites rencontrées avec le système de radio-télé-diffusion s'avèrent pourtant ici insurmontables, non pas tant du fait de la résistance des provinces à l'ingérence fédérale, mais bien du niveau d'intégration exigé. L'inforoute est mondiale. En neutralisant le rapport à la technique considéré comme instrumentale, le discours public a restreint toutes occasions d'un débat public, toute élaboration d'un projet collectif et finalement tout fondement de sa propre légitimité politique à formuler ce projet. Car, l'intégration systémique au monde de la communication opère dans le sens d'une réduction des enjeux politiques canadiens. Le sous-système canadien se soumet à la loi de l'évolution. Il y reconnaît son *destin*, mais n'assure plus l'autonomie du collectif au sens d'un dire (arbitraire) de la loi de l'homme. Ainsi, dans le discours public, l'impératif technologique pèse d'abord sur l'institution politique. La rationalisation du gouvernement y est présentée comme une stratégie de survie dans l'environnement nouveau. Elle est au cœur du consensus politico-administratif. Mais ce consensus lui-même réduit les enjeux politiques traditionnels : les oppositions fédéral – provincial / culture – économie. Il n'est même plus certain que la société du savoir distingue encore les langues.

Conclusion

L'élaboration du projet d'inforoutes dans la sphère publique donne donc à voir deux tendances : la première consiste à proposer la technique en partage aux hommes, tandis que la seconde opère un déplacement du « vivre ensemble » depuis le cadre de l'Etat-nation moderne vers le monde entier, ici considéré comme espace virtuel déterritorialisé. Ce que nous avons assimilé à une conscience religieuse de la communication au Canada s'universaliserait-elle ? Est-ce pour cela encore que

son questionnement du mythe, d'une identification politique du Canada à son système de communication, devient quasiment insupportable (pour les théologiens, bien plus que pour les pratiquants du reste) ?

La première tendance se justifie d'une tradition démocratique, mais mise d'abord sur l'interdépendance fonctionnelle pour supporter le poids du lien social que le politique n'assumerait pas (ou plus). La seconde se justifie d'une réalité économique concurrentielle à laquelle elle subordonnerait le sentiment patriotique : tous les Québécois/Canadiens sont appelés à participer à l'élaboration des inforoutes déterritorialisées. Dans la mesure où nous avons pu dire (et démontrer) que la communication constituait bien un mythe moderne, asservi à des visées politiques, force est de constater à la fin de cette étude que celles-ci apparaissent plutôt ambivalentes. La « stratégie de survie » de la sphère publique canadienne (analysée dans le discours de presse et la documentation politique) institue en effet paradoxalement l'inéluctable mondialisation qui la menace dans sa légitimité autant qu'elle la contraint dans sa capacité d'agir. Cette communication monde pourrait aussi bien déterminer un ordre de langage ou de la connaissance ; qu'elle peut incarner le mythe dans le conflit politique. Force est de constater, pour l'instant, qu'appropriée dans des formes politiques, celle-ci s'apparente davantage à une pensée mythique. En d'autres termes, que nous soyons aujourd'hui face à un mythe moderne asservi à des visées politiques, ne doit pas exclure *de facto* que la communication puisse être signifiante. Peut-être que la communication-monde pourrait se faire langage, signe signifiant pour un sujet individuel ou collectif, dans un ordre symbolique (politique ?) qui lui préexiste mais sans lequel il ne serait pas ; se saisir comme institution imaginaire de la société monde, pour reprendre les termes de Cornélius Castoriadis.

Références

- Authier M., Lévy P., 1998 (1992), *Les arbres de connaissances*, Paris, La Découverte.
- Cassirer E., 1966, *La philosophie des Lumières*, Paris, Fayard.
- Cassirer E., 1972, *La philosophie des formes symboliques 2.*, Paris, Editions Minuit.
- Castoriadis C., 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Ed. du Seuil.
- Certeau M. de, 1993 (1974), *La culture au pluriel*, Ed. du Seuil.
- Clain O., 1994, « Ontologie et sociologie », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXII, pp. 221-229.
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (CRTC), 1995, *Concurrence et culture sur l'autoroute canadienne de l'information : Gestion des réalités de transition*, 19 mai, Publication du gouvernement, Ottawa.
- De Munck J., Verhoeven M., 2001, *Les mutations du rapport à la norme. Un changement dans la modernité*, DeBoeck Université.

- Quillet P., 1966, « Préface », Cassirer, E, *La philosophie des Lumières*, Paris, Fayard.
- Quillet P., 2001, *Ernst Cassirer*, Ellipses.
- Guédon J.-Cl., 1998, *Économie du savoir et société de l'intelligence distribuée*, Propositions pour une politique québécoise des inforoutes, Commandé et remis au Ministère de la culture et des communications, Québec.
- Lasserre, F., 1998, *Le Canada d'un mythe à l'autre, Territoire et images du territoire*, Québec, HMV.
- Parizeau J., 1995, « On est sept millions, faut se brancher ! », Allocution lors du dépôt du Rapport du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, Montréal, le 26 juillet.
- Prévôt, H., 2004, « *Paradoxe de l'articulation du local et du mondial dans le discours canadien* », XIV^e Congrès de la Société française des sciences de l'information et de la communication (*Sfsic*), Montpellier, 2-4 Juin 2004, p. 243-250.
- Vedel Th., 1999, « La gouvernance des réseaux mondiaux de communication », *Société québécoise de science politique*, Politique et Sociétés, Vol. 18, no2, p.9-36.
- Wiener N., 1967 (1948), *The Human Use of Human Beings, Essay on Cybernetics and Society*, New York, Avon Books.